

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 20/12/2010

Date de la convocation:
09/12/2010
Date d'affichage:
10/12/2010

L' an 2010 et le 20 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 37

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHERTZ Christophe à M. KAUFFER Fabien,
Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, KOCHER Bernadette, MATTEL Madeleine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HERRMANN Eric, HOCH Georges, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, SUSS Charles, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 109.2010
Vote : A la majorité
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

**109.2010 : Gestion de la halte garderie et du relais assistante maternelle :
renouvellement de la convention avec l'AASBR et gestion multi-accueils et relais
AMAT.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 015/2010 du conseil communautaire du 12.04.2010 « Gestion de la halte garderie et du relais assistante maternelle : renouvellement de la convention avec l'AASBR et gestion des multi-accueils et du relais AMAT »,

Vu la convention de gestion de la structure d'accueil de la petite enfance de la communauté de communes en date du 29.12.2004 renouvelée après avenant n° 1 du 29.04.2010,

Vu le diagnostic enfance en cours et l'attente de sa finalisation,

Vu l'avis du bureau du 6 décembre 2010,

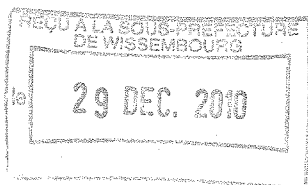
Entendu l'exposé du vice-président M. Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, décide :

- **D'autoriser le président à signer un avenant n°2 de renouvellement de la convention de gestion de la halte-garderie et du relais assistantes maternelles avec l'AASBR (Association d'Action Sociale du Bas-Rhin) jusqu'au 31.12.2011,**
- **De demander au président d'organiser une consultation en vue de confier la gestion du fonctionnement de la halte-garderie et du relais AMAT (Assistants MATernelles), à compter du 2010, par délégation de service public ou conventionnement,**
- **D'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente décision.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/12/2010

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

A large, stylized handwritten signature in dark ink, appearing to be "J. Haas".



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :